

LOI N° 2007-24 DU 24 SEPTEMBRE 2007

Portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 10 juillet 2007 à Cotonou entre République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement partiel du projet de protection contre l'érosion côtière dans la ville de Cotonou et la Commune de Sèmè-Kpodji.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté en sa séance du 13 septembre 2007,

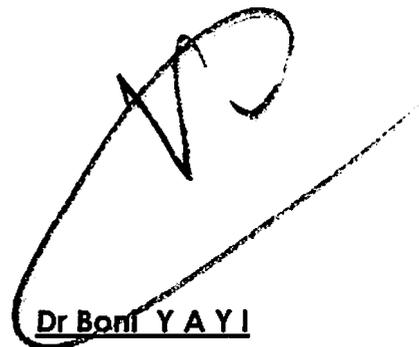
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée, la ratification par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de dix millions (10.000.000) de Dollars US, soit cinq milliards (5.000.000.000) Francs CFA, signé le 10 juillet 2007 à Cotonou entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement partiel du projet de protection contre l'érosion côtière dans la ville de Cotonou et la Commune de Sèmè-Kpodji.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 24 septembre 2007,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni Y A Y I

Le Ministre des Finances



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de l'Urbanisme, de
l'Habitat, de la réforme Foncière et
de la Lutte contre l'Erosion Côtière,



François Gbénoukpo NOUDEGBESSI

Le Ministre de la Décentralisation, de la
Gouvernance Locale, de l'Administration
et de l'Aménagement du Territoire,



Issa Démonlé MOKO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 4 MUHRFLCEC 4 MDGLAAT 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 23 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 GCONB-
DGCST-INSAE-IGE-ONACVG 5 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR FDSP 02 JO 1.